

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de
M. ONGOKA (Pascal-Robin) dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Techniques Industrielles.-

LE PREMIER MINISTRE,

I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.6.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.1.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.1.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.1.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.2.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, (notamment en son article 1er § 2°) ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.1.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1123 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

G.B.

D.C.F.

(/u la lettre n° 5495/MESS-CAB-DOB-D2 du 26.10.85 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

AE

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.6.90 (susvisé, Monsieur ONGOKA (Pascal-Robin), né le 27 Avril 1956 à ~~Port-Roussel~~, titulaire du Doctorat de 3e Cycle (Spécialité : Chimie Appliquée), obtenu à l'Université de Poitiers (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles de 2° échelon stagiaire, indice 940.

ARTICLE 2. - L'intéressé, est mis à la disposition du Ministère des Mines et Energies.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au ~~JO~~ et communiqué partout où besoin sera. //

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 19 MARS 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS ::

- JORPC. 1
- DGFP/DGPCE, 3
- DGPCE/BST. 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- MM'E. 2
- SGM. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGG/BC